

### SPÉCIAL IMPÔTS 2024

Chères et chers camarades,

Comme chaque année, la Confédération va publier un numéro « Spécial Impôts » de l'inFOmilitante réalisé avec le concours actif des camarades des Finances.

Pour Force Ouvrière, déconstruire le discours ultralibéral anti-impôt, en rappelant le rôle redistributif de l'impôt sur le revenu progressif pour en réhabiliter le consentement, est plus que jamais nécessaire.

Il est également essentiel d'aider les salariés contribuables à comprendre les évolutions fiscales récentes, à travers les dernières lois de finances.

Pour ce faire :

#### 1) L'inFOmilitante - Spécial Impôts 2024

Le « *Spécial Impôts 2024 n°3402* » du 25 mars 2024 numéro supplément de L'inFOmilitante sera à la disposition de tous les syndicats à partir de la première quinzaine d'avril. Ce spécial L'inFOmilitante sera mis en ligne sur le site [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr) et téléchargeable en PDF sur e-FO. Afin d'informer le plus grand nombre, il convient d'en assurer la plus large diffusion possible sur les lieux de travail et les sites publics.

Il s'agit également d'un support de développement à part entière pouvant notamment être utilisé dans le cadre d'actions spécifiques, de stages ou de campagnes pour des élections.

Au-delà des contingents habituels qui seront expédiés dans les conditions normales aux diffuseurs et aux adhérents servis individuellement, toute demande supplémentaire devra être adressée au secteur de la Presse et de la Communication par email à l'adresse suivante : [ckefes@force-ouvriere.fr](mailto:ckefes@force-ouvriere.fr)

Attention : le stock disponible est toutefois limité.

#### 2) Rappel des dates limites de dépôt des déclarations pour 2024 :

Les déclarations préremplies seront envoyées aux contribuables entre le 29 mars et le 26 avril 2024.

*Date limite de dépôt de la déclaration papier : 21 mai 2024.*

## **Déclaration internet 2024 :**

Le service de déclaration en ligne sera ouvert à compter du 11 avril 2024 et les dates limites de dépôt sont fixées aux dates suivantes :

- Zone 1 : 23 mai 2024 pour les départements 1 à 19 et non-résidents ;
- Zone 2 : 30 mai 2024 pour les départements 20 à 54 ;
- Zone 3 : 6 juin 2024 pour les départements 55 à 974 et 976.

## **3) Mise en place de la Permanence téléphonique « SOS Impôts » et par messagerie électronique**

**Du lundi 13 mai au vendredi 17 mai 2024**

**De 9h à 12h et de 14h à 17h**

**Par téléphone : 01 40 52 84 00**

La permanence sera également assurée par messagerie électronique à l'adresse suivante :  
**foimpot@force-ouvriere.fr**

N'hésitez pas à nous faire part des suggestions et observations que susciterait cette édition 2024.

Amitiés syndicales.

**Hélène FAUVEL**  
Secrétaire confédérale

**Patrick PRIVAT**  
Trésorier Confédéral

**Frédéric SOUILLOT**  
Secrétaire général